



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (95/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Drève Pittoresque 93.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Laterre Hubert & Pierret Florence.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43074-2016 : Régulariser les murs de soutènement

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : N°48bis et ter SUD/EST (AGRBC 10/06/1993)

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°48 bis et ter en matière de construction en zone de jardin : art.13)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (96/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Wellington 30.

Identité du demandeur : Monsieur Paul Henrion.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43249-2017 : aménager une piscine non - couverte dans le jardin

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle
PPAS : n° 48 bis & ter - SUD/EST - AGRBC du 10/06/1993
PL : n° 160 - délivré le 15/05/1968 à S.A. Coopimmo (lot 4)

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au permis de lotir n°160, lot n°4 en matière des articles A.2 superficie bâtie et B.3 zone de jardin)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (97/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Jean Benaets 42.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Vanrobays Julien & Houart Morgane.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43308-2017 : démolir des annexes et étendre le rez-de-chaussée, placer un chien-assis en façade arrière et deux velux en façade avant

Zone : PRAS : zone mixte

PPAS : N°55 - SAINT-JOB/BENAETS (AR du 08/02/1989)

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°55 en matière des articles IV.2.2.a2 forme de la toiture et IV.1.6 largeur de la lucarne)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (98/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue du Roseau 47.

Identité du demandeur : Madame Rachida Semail.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43192-2016 (ART.126/1) : créer une terrasse au premier et deuxième étage et isoler thermiquement les 2 façades d'une maison mitoyenne unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

Motif principal de l'enquête :

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (99/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Edith Cavell 103 A.

Identité du demandeur : Madame Claude Oreel.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43328-2017 : mettre en conformité la construction d'un carport surmonté d'une terrasse d'une maison implantée en intérieur d'ilot

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : n° 15 - Ilot ERRERA/MONTJOIE/CAVELL/ROBERTS-JONES - AR du 03/12/1954

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°15 en matière d'implantation : construction en zone de jardin – article VI))

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (100/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée d'Alseberg de 652 à 656.

Identité du demandeur : N.R.J. s.a. - Monsieur Jacques Berenbaum.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43356-2017 : la démolition de 2 immeubles et la reconstruction d'un immeuble mixte : commerce au rez-de-chaussée et logements aux étages

Zone : PRAS : zone d'habitation, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant

Motifs principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

application de la prescription générale 0.12. du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (101/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de la Cueillette 12.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Weichselbaum Geoffrey & Joppart Catherine.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43245-2017 : agrandir une maison unifamiliale à trois façades

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : N°5 QUARTIER KRIKENPUT (AR du 06.06.1953)

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°5 en matière de zone de recul art.1 et matériau art.3H (seuil et sous-bassement))

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (102/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet est soumis à une 2ème enquête en application de l'art.126/1 du CoBAT.

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue des Statuaires 135.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Thierry Ballet et Ann Mistiaen.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43133-2016 : Construire un immeuble de 2 appartements

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motifs principaux de l'enquête :

dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - mitoyenneté)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

dérogation à l'art.5 du titre I du RRU (hauteur de la façade avant)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (103/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Drève des Gendarmes 143.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Dan Bernard - Chabanski Michelle .

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43223-2016 : étendre une maison unifamiliale en vue d'y aménager un logement et former une habitation intergénérationnelle (maison kangourou)

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle et zone de servitude au pourtour des bois et forêts

Motifs principaux de l'enquête :

Art. 149 al.2 : demandes soumises à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000

application de la prescription particulière 16.al4 du PRAS (transformation - reconstruction entraînant un accroissement >20% volume bâti d'une construction existante dans la zone)

application de la prescription particulière 16.al2 du PRAS (actes et travaux dans la zone non aedificandi entre 60 et 30 mètres)

dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (104/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue de Wansijn 11.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Leppik Anton et Gvozdeva Evgeniya .

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43375-2017 : rénover et étendre une maison 3 façades

Zone : PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle

PPAS : N°9 QUARTIER WANSIJN (AR du 20.05.1954)

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation N°9 en matière des articles 1.d Espace libre entre bâtisse extrême, 1.e Hauteur (forme de toiture), 1f. Matériau de façade)

dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (105/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Avenue Coghen 78.

Identité du demandeur : Madame Chantal Ligny.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43299-2017 : démolir et reconstruire une annexe en partie arrière et la mise en conformité de la fermeture d'une terrasse au 1er étage

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :
dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (107/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Victor Allard 37.

Identité du demandeur : Monsieur Thomas Wouters.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43352-2017 : rénover et transformer une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation

Motif principal de l'enquête :

dérogation à l'art.13 du titre I du RRU (maintien d'une surface perméable)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demander par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (108/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 176.

Identité du demandeur : Madame Mia Van Aken.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43262-2017 : abattre et replanter des arbres et construire un abri de jardin et une serre.

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : n°29 bis - Quartier Clijveld approuvé par AGRBC du 12/07/07

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS 29bis en matière de l'article 0.4 relief et plantations : modifications du relief)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demande par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (109/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Place de Saint-Job 11.

Identité du demandeur : Neondesign s.a. - Madame Carmela Cellauro.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43303-2017 : remplacer les enseignes en façade, placement d'un écran led à l'arrière des vitrines

Zone : PRAS : zone mixte, en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement, en liseré de noyau commercial, le long d'un espace structurant

PPAS : N°56 ST-JOB/CARLOO (AR du 08.02.1989)

Motif principal de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°56 en matière d'enseigne – article II.8)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures
- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER



Région de Bruxelles-Capitale
MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (110/2017)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : Rue Copernic 17.

Identité du demandeur : Monsieur et Madame Lafont Guillaume - Radu Mihaela.

Objet de la demande de permis d'urbanisme n° 16-43322-2017 : transformer et étendre une maison unifamiliale

Zone : PRAS : zone d'habitation

PPAS : N°50 - Hamoir/Observatoire - AGRBC 27/05/1999

Motifs principaux de l'enquête :

application de l'art. 155 §2 du COBAT (dérogation au PPAS N°50 en matière de Toitures – art.1.5 et Zone de recul – art.11)

dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

L'enquête publique se déroule du **01/05/2017** au **15/05/2017** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **mercredi 31 mai 2017** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise : Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 Rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures

- le mardi soir entre 17 heures et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus, le matin entre 9 heures et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/852.94.20.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au collège des Bourgmestre et échevins au plus tard le **15/05/2017**, à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet à la maison communale, le mercredi entre 9 heures et 11 heures 30.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou **demandeur par écrit au collège des bourgmestre et échevins à être entendue par la commission de concertation.**

Toute personne peut assister à l'audition publique destinée à présenter le projet à la maison communale le **mercredi 31 mai 2017**. L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 8 jours avant la séance de la commission.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :
La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS

A Uccle, le 01/05/2017.
Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER